



Nbre en exercice : 10
Nbre de présents : 6
Nbre de votants : 9

Date de convocation : 03/12/2018
Date d'affichage : 17/12/2018

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Décembre 2018

L'An Deux Mille dix-huit, le douze Décembre à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAROTTE Philippe, Maire.

Présents : MM. MAROTTE Philippe – Jean-Louis BOUCQUEZ - CAMPS Alain - HORDÉ Jérémy - LETAILLEUR Jean-Marie et Mmes CRESENT Laurence – Aurélie GRIFFON - PILLON Christine LAMBERT Geneviève

Représentés : Alain CAMPS représenté par PILLON Christine – Jérémy HORDÉ représenté par Philippe MAROTTE – GRIFFON Aurélie représentée par Jean-Marie LETAILLEUR

Absents : DESAVOY Alice

Est désigné secrétaire de séance : J.M LETAILLEUR

Avant l'ouverture de la séance, le maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour ; à savoir : Indemnité du receveur, Décision modificative, CNSP, tarifs Salle des Fêtes et DETR 2019 en question diverses. Les membres acceptent à l'unanimité.

Le Compte-rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

CCALN – MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au Conseil Communautaire du 27 septembre dernier, la commune est tenue de délibérer sur l'approbation des modifications statutaires de la CCALN relative à la définition des compétences.

Le maire donne lecture du document relatif à cette décision.

Après échange de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, la modification statutaire relative aux compétences de la CCALN telle que présentée.

COUPE DE BOIS – INDIVISION BERTEAUCOURT LES THENNES

Pour faire suite à la facturation de la Coupe de Bois effectuée par la Sté SYLVABOIS sur le territoire de Thennes et Berteaucourt les Thennes, le montant total ayant été versé à la commune de Thennes, le calcul de l'indivision s'élevant à 4.348,37 € ; le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accorder le versement de la dite somme par mandat administratif à la commune de Berteaucourt les Thennes. :

Après échange de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, le versement de la somme de 4.348,37 € à la Commune de Berteaucourt-lès-Thennes.

RENOUVELLEMENT BAUX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que les Baux consentis à l'EARL PILLON sont échus depuis le 30 Septembre 2018. Il convient donc de les renouveler rétroactivement. A savoir :

- Bail en indivision avec la commune de Berteaucourt-lès-Thennes : Parcelle ZA n° 37b au lieudit « Les vignes » d'une contenance de 69 ares 30 centiares. Consenté moyennant un fermage annuel de sept Quintaux de blé par hectare.
- Bail avec la commune de Thennes : Parcelle ZC n° 36C au lieudit « La terrière » pour une contenance de 8 ares 10 centiares et parcelle ZE n° 54 au lieudit « La Vallée Gavrel » d'une contenance de 35 ares 40 centiares. Consenté moyennant un fermage annuel de sept Quintaux de blé par hectare.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité sauf Mme PILLON qui ne prendra pas part au vote :

- **ACCEPTENT, le renouvellement des Baux consentis auprès de l'EARL Patrick PILLON sous les conditions citées ci-dessus.**
- **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer la nouvelle convention à compter du 1^{er} Octobre 2018 jusqu'au 30 Septembre 2027.**

DEVIS EQUIPEMENT SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, 3 devis pour l'acquisition de matériels d'équipements pour la salle des fêtes à savoir : un four, une armoire réfrigérée, un meuble bas « comptoir froid »

- Sté 3CNord Picardie pour un montant de 10.019,50 € HT soit 12.023,40 € TTC

* Four avec support inox, Kit échelles	
+ 4 grilles inox, 4 bacs inox	3.391,25 € HT
* Meuble Bas 3 Portes inox (frigorifique)	1.862,50 € HT
+ Hotte aspirante	1.762,35 € HT
* Armoire Réfrigérée 2 portes inox 44 niveaux	2.195,69 € HT
* Main d'œuvre	348,00 € HT

- Sté Henri Julien pour un montant de 6.253,00 € HT soit 7.503,60 € TTC

* Four convection + support glisse	2.550,00 € HT
* Meuble Bas 3 portes inox (frigorifique)	1.295,00 € HT
* Armoire réfrigérée 2 portes inox 22 niveaux	2.280,00 € HT

- Sté Manutan pour un montant de 8.023,00 € HT soit 9.627,60 € TTC

* Four à injection 99 programmes + port USB	5.034,00 € HT
* 2 armoires réfrigérées 1 porte 7 niveaux	2.978,00 € HT

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité le devis de la Société 3C Nord Picardie et pour un montant de 10.019,50 € HT soit 12.023,40 € TTC ; les autres propositions n'étant pas en adéquation avec les demandes préalables et/ou incomplètes. La dépense sera inscrite en section d'investissement Chapitre 21 sur le budget 2018.

DM - TRANSFERT DE CRÉDITS

Le budget voté en début d'année et l'opération de financement du matériel de la salle des fêtes étant supérieur. L'opération « démolition Rue des écoles » n'ayant pas été utilisée, les Membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer le transfert de crédits suivants afin de pouvoir mandater les factures de la Sté 3C Nord Picardie relatives à l'acquisition des équipements pour la Salle des Fêtes.

- **du chapitre 21 – article 2135.13 «opération : DEMOLITION RUE DES ECOLES» au chapitre 21 – article 2158.17 «opération : EQUIPEMENT SALLE DES FETES» pour la somme de 5000,00 €.**

DM - TRANSFERT DE CRÉDITS

Ce point ajouté à l'ordre du jour, les Membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer le transfert de crédits suivants afin de mandater les factures de la Sté FDE 80 relatives aux travaux concernant les réseaux d'éclairage public : **du chapitre 21 – article 2135.15 «opération : ABRI BUS» au chapitre 21 – article 21534.34 «opération : RESEAUX ELECTRIQUES» pour la somme de 1.500,00 €.**

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Ce point ajouté à l'ordre du jour, concerne le règlement de l'indemnité du receveur municipal.
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 à compter l'exercice 2018, et **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. **Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur VIGNE Fabrice, Receveur Municipal, soit un montant de 253,94 € (252,05 € après modification de la trésorerie en date du 18/12/18)**

DEVIS TRAVAUX RUE D'AMIENS ET RUE DES MESANGES (INONDATIONS)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, 2 devis pour les travaux à réaliser Rue d'Amiens et Rue des Mésanges suite aux inondations du 28 Mai 2018 :

RUE D'AMIENS :

- Sté FALIZE – BLONDEL à CAMON 2.643,00 € HT soit 3.171,60 € TTC
* Clôture et Plaques Bétons + Terre végétale et engazonnement

- Sté INTERPAYSAGE à AILLY sur SOMME 3.159,65 € soit 3.791,58 € TTC
* Clôture et Plaques Bétons sans engazonnement

RUE DES MESANGES :

- Sté FALIZE – BLONDEL à CAMON 1.605,00 € HT soit 1.926,00 € TTC
* Pose de bordures béton + enrobé

- La Sté INTERPAYSAGE ne fait pas les enrobés (pas de proposition)

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité les devis de la Société FALIZE - BLONDEL et pour un montant total de 4.248,00 € HT soit 5.097,00 TTC et Autorise le Maire à monter le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental suite à la déclaration du sinistre en Mai dernier.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Les Membres du Conseil Municipal de THENNES, décident à l'unanimité d'octroyer à la coopérative scolaire de THENNES une subvention de 100 € pour l'année 2018.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DE BERTEAUCOURT-LES-THENNES ET THENNES ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE POUR LA PRESERVATION DES MARAIS COMMUNAUX.

Ce point est ajouté à l'ordre du jour. Un nouveau projet de convention de partenariat pour la préservation du patrimoine naturel des marais communaux de Thennes et Berteaucourt-les-Thennes avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie a été rédigé.

Cette convention a pour but de développer des actions de connaissance, de préservation et de gestion du patrimoine naturel des marais. Elle est établie pour une durée de 5 ans et son échéance fera l'objet d'une évaluation entre les parties afin d'étudier une éventuelle reconduction. Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal DECIDENT, à l'unanimité, de signer ladite convention de partenariat pour une durée de 5 ans.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Ce point ajouté à l'ordre du jour ; Les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de modifier les tarifs de location de la Salle des Fêtes comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

* Location de la salle pour un week-end (habitant de THENNES) sans vaisselle et toutes charges comprises (eau, gaz, électricité)	200 €
* Location de la salle pour un week-end (habitant de THENNES) avec vaisselle et toutes charges comprises (eau, gaz, électricité)	260 €
* Location de la salle pour un week-end (habitant hors de THENNES) sans vaisselle et toutes charges comprises (eau, gaz, électricité)	450 €
* Location de la salle pour un week-end (habitant hors de THENNES) avec vaisselle et toute charges comprises (eau, gaz, électricité)	530 €
* Location de la salle pour une journée (habitant de THENNES) sans vaisselle	130 €
* Location de la salle pour une journée (habitant hors de THENNES) sans vaisselle	200 €
* Location de la salle pour un vin d'honneur	150 €
* Casse ou perte de vaisselle à l'unité et casse ou perte de matériel (selon le catalogue en vigueur)	
* Chèque de caution	1.000 €

Questions diverses

- **Courrier Association Chasse** : Le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'Association de Chasse pour le prêt d'un local de réunion.
- **Cloches de l'église** : Le maire présente aux élus pour information, le dossier d'expertise et le devis de la Société BODET relatifs au beffroi et aux cloches de l'église qui nécessiterait quelques aménagements afin de consolider l'édifice.
- **Association des Parents d'élèves** : Pour information, le maire donne lecture du Courrier de l'association des Parents d'élèves nouvellement constituée.
- **Enquête Publique (SAGE)** : Le Maire informe les élus, d'une nouvelle enquête publique, du 03 décembre au 08 janvier 2019 concernant le Schéma d'Aménagement et la Gestion des Eaux « Somme Aval et cours d'eau Côtiers » Le dossier est à la disposition des administrés en Mairie.
- **DETR 2019** : Pour information et consultation des élus, le Maire présente les nouvelles dispositions de demande de subventions DETR pour l'année 2019. Il demande aux élus de réfléchir sur les aménagements possibles au sein de la commune et notamment un local communal afin de stocker matériel, produits d'entretien, véhicule, remorque et ainsi libérer un espace à l'employé communal pour effectuer des travaux de bricolage. Le sujet sera à nouveau abordé lors d'un prochain Conseil.